



PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DE LA CAISSE DES ECOLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2018

L'An deux mille dix-huit le 27 mars 2018, à 18H30, le Comité Directeur de la Caisse des Ecoles, dûment convoqué par la Vice-Présidente, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte Jarrot-Tyrode.

Membres de droit :

Présents :

Mesdames Brigitte Jarrot-Tyrode, Régine Bories, Nathalie Joye, Annick Panigada, Catherine Del Gamba, Najima Hguig, Messieurs Franco Panigada, Dominique Bijard, Mohammed El M'Hamdi, Komla Balo, Jean-Pierre Ména,

Absents et représentés :

Monsieur Yann Dubosc (pouvoir à Brigitte Jarrot-Tyrode), Mesdames Hélène Gaugué (pouvoir à Annick Panigada), Karine Plaza (pouvoir à Nathalie Joye),

Absents et excusés :

Mesdames Martine Candau-Tilh, Claire Travers, Monsieur Lino Biangani Barose,

Membres consultatifs :

Présents :

Mesdames Marie-Pierre Pontier-Burtin, Drifa Lamaallam, Monsieur Erick Tourneux

Absents et excusés :

Mesdames Laurence Chevalier, Josselyne Brandy, Aude Foulon, Michèle Ribault, Anne Ducatteau, Cécile Cléménçon, Pascale Scagnelli, Isabelle Goessel, Amélie Rudman, Sylvie Favrot, Messieurs Jean-Luc Piezel, Hervé Renard,

Absents :

Mesdames Cellarier, Pascale Scagnelli, Aude Foulon, Anne Ducatteau, Monsieur Johan Cénac.

Secrétaire : Rosa Pinto

Les 11 membres de droit présents forment la majorité des membres du Comité Directeur en exercice, lesquels sont au nombre de 17.

Une minute de silence a été observée en hommage aux victimes de l'attentat de Trèbes.

A) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017

Le compte-rendu de réunion du 14 décembre 2017 a suscité deux remarques de M. Bijard. Le compte-rendu a été rectifié et remis sur table.

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité le procès-verbal.

A) Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux Etablissements Publics Administratifs (dont fait partie la Caisse des Ecoles) des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité le Rapport d'Orientations Budgétaires

B) Informations diverses

Les récompenses scolaires à l'attention des élèves de CM2 sont maintenues. Des idées originales, autre que le dictionnaire classique, sont souhaitées. L'assemblée a pu donner des idées intéressantes telles que dictionnaire anglais, calculatrice collègue, livres pré ado (ex. je prépare la 6^{ème}), Bescherelle conjugaison, clé USB....

Madame De Beaufort, enseignante à l'école maternelle Jean de La Fontaine, a adressé un projet au Lions Club pour obtenir une participation à l'activité poney à l'attention des élèves de PS.

Monsieur Bijard informe l'assemblée que ce projet a suscité toute l'attention notamment par l'excellent travail produit. Un chèque de 650€ a été versé à l'école par le Lions Club.

La Caisse des Ecoles remercie le Lions Club pour sa participation à ce projet.

Une convention relative au versement d'une avance de trésorerie remboursable entre la Caisse des Ecoles de la ville de Bussy Saint-Georges et l'Amicale des Ecoles Publiques de Bussy Saint-Georges (ADEPB) a été mise en place le 19 septembre 2014. L'avance, correspondant à un montant de 5 000€, a été accordée pour une durée maximale de 4 ans à l'attention de l'ADEPB.

La convention arrive à son terme. Le Président de l'ADEPB, Monsieur Piezel, en amont de ce Comité Directeur, a validé le remboursement.

En conséquence, un titre de recette sera émis prochainement à l'ADEPB.

La Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles
Brigitte
